



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUBERT
M. AJA	procuration à	M. GONZALES

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

M. le Maire indique que le clip « Nés des vagues et du fer » a reçu le Prix spécial jeunes « Cap'Com / Anacej » attribué par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.

M. le Maire remercie le City@Jeunes et l'ensemble des élus mobilisés ainsi que Lise Toussaint, Mathieu Cailleba, Quentin Lasplacettes et l'ensemble des jeunes qui ont participé à la création de ce clip. M. le Maire souligne qu'il s'agit d'une belle reconnaissance pour le travail réalisé nos jeunes tarnosiens et les services municipaux.

Il rajoute que le collège Langevin Wallon a également reçu un prix pour la radio animée par les élèves.

Procès verbal de la séance du 3 octobre 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 31

Pour : 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 3 octobre 2018

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
363	03/08	Contrat d engagement ROY Emmanuel pour assurer un atelier chanson dans le cadre des activités ALSH	Contrat de prestation avec M. Roy dans le cadre de l'animation d'un atelier chanson	104,00 € + charges GUSO
364	03/08	Contrat d engagement LASPLACETTES Quentin pour assurer un atelier chanson dans le cadre des activités ALSH	Contrat de prestation avec M. Lasplacettes dans le cadre de l'animation d'un atelier chanson	104,00 € + charges GUSO
365	08/08	Indemnisation - Sinistre dommages aux biens en date du 31 mars 2018	Indemnisation par la SMACL correspondant à la remise en état d'un chapiteau appartenant à la Commune suite à des vents violents	650,80 €
366	13/08	Prêt du terrain de Vincent MABILLET à St Martin de Seignanx	Mise à disposition des installations sportives du stade Mabillet – Football Club de Saint-Martin-de-Seignanx	A titre gratuit
367	13/08	Prêt de matériel Mairie de Boucau du 31/08 au 03/09	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
368	16/08	Prêt de EMM pour PAU JAZZ du 24 au 26 Aout	Mise à disposition de l'auditorium de l'Ecole Municipale de Musique – Association « Pau Jazz »	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
369	16/08	Abrogée et remplacée par la décision n° 2018/406		
370	29/08	DVCS - MAC - Soirée du patio - Mathieu Kolanek - 16.08.18	Contrat avec M. Kolanek dans le cadre d'une prestation lors des soirées du patio	300,00 € TTC
371	29/08	DVCS - MAC - Soirée du patio - La Locomotive - 01.09.18	Contrat avec l'association La Locomotive dans le cadre d'une prestation lors des soirées du patio	800,00 € TTC
372	29/08	DVCS Prêt de Véhicule BTS	Mise à disposition d'un véhicule municipal - BTS	A titre gratuit
373	29/08	DVCS Prêt de salle de sport lasplacettes RAM	Mise à disposition annuelle de la salle de sport de l'école Robert Lasplacettes – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
374	29/08	DVCS - Ecole de musique - Convention prêt instrument de musique 18/19	Convention pour la location d'instruments de musique par les élèves de l'école de musique	Location annuelle : 80,00 €
375	30/08	Contrat avec La Poste pour l'envoi du Tarnos contact	Contrat avec La Poste pour l'envoi en nombre du Tarnos Contact au tarif So Catalogue	0,60 € par pli
376	03/09	prêt de salle arbel immo 1-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Arbel Square Habitat	A titre gratuit
377	03/09	prêt de salle vide grenier altb 9-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Laïque Tarnos Barthes	A titre gratuit
378	03/09	prêt du parc de la nature couleurs des îles 16-09	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association Couleurs des îles	A titre gratuit
379	03/09	prêt de salle pcf 6-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
380	03/09	prêt de matériel trec 7-09	Mise à disposition de matériel municipal – Association TREC	A titre gratuit
381	03/09	prêt de salle altb 7-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Laïque Tarnos Barthes	A titre gratuit
382	03/09	prêt de salle sicsbt gym sportive 14-09	Mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT Gym sportive	A titre gratuit
383	03/09	prêt de salle ape barbusse 14-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Association des Parents d'élèves de l'école Henri Barbusse	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
384	03/09	prêt de salle colotis catillon 5-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Association syndicale des colotis du sous lotissement 18 de Castillon	A titre gratuit
385	03/09	prêt de matériel asal la plaine 14-09	Mise à disposition de matériel municipal – Association ASAL La Plaine	A titre gratuit
386	03/09	prêt de salle chantadour 30-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Chorale Chantadour	A titre gratuit
387	03/09	prêt de matériel harriague 31-08	Mise à disposition de matériel municipal – M. Harriague	A titre gratuit
388	03/09	prêt de salle rando tourisme pedestre 30-08_19-10_21-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Randonnée Tourisme Pédestre	A titre gratuit
389	03/09	prêt de matériel pcf 5-09	Mise à disposition de matériel municipal – Parti Communiste Français	A titre gratuit
390	03/09	prêt de salle gecosol 19-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Cabinet Gecosol	A titre gratuit
391	03/09	prêt du parc de la nature pcf 31-08	Mise à disposition du Parc de la Nature – Parti Communiste Français	A titre gratuit
392	03/09	prêt de salle foncia bolling 27-08	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling Gomez	A titre gratuit
393	03/09	prêt du parc de la nature camisas blancas 29-08	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association Camisas Blancas	A titre gratuit
394	03/09	prêt de matériel amicale la gargalaise 24-08	Mise à disposition de matériel municipal – Amicale La Gargalaise	A titre gratuit
395	03/09	prêt de salle deffoly 14-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Cabinet Defoly Immobilier	A titre gratuit
396	03/09	prêt de matériel sicsbt surf club 31-08	Mise à disposition de matériel municipal – SICSBT Surf Club	A titre gratuit
397	03/09	prêt de salle cyclo club 6-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit
398	04/09	prêt de salle foncia 28-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling Gomez	A titre gratuit
399	05/09	DVCS - Médiathèque Ateliers jardinage	Contrat avec M. Bleno dans le cadre des « Rendez-vous jardin » à la Médiathèque	280,00 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
400	05/09	DVCS - Médiathèque - A la découverte de Mars	Contrat avec MTA Music dans le cadre de l'animation d'une conférence à la Médiathèque	505,00 € TTC
401	07/09	action en justice et représentation par un avocat	Action en justice et représentation par un avocat devant la Cour d'Appel de Pau	
402	07/09	Constitution de partie civile Tribunal de Grande Instance de Pau	Constitution de partie civile Tribunal de Grande Instance de Pau	
403	11/09	Convention de mise à dispo cour-préau-sanitaires-salle de motricité école C. Durroty	Mise à disposition de locaux scolaires – OCCE école Charles Durroty	A titre gratuit
404	12/09	DVCS - Médiathèque - R Martelli - 18.10.18	Contrat avec M. Martelli dans le cadre d'une conférence à la Médiathèque	Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration
405	12/09	DVCS - Médiathèque - J Quétier - 20.10.18	Contrat avec M. Quétier dans le cadre d'une conférence à la Médiathèque	Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration
406	18/09	Modification attribution marché 18FS07 - Lot 4 tracteur agricole	Marché relatif à la fourniture de matériel Espaces Verts et tracteur agricole avec la sté Gassuan	51 720 € TTC
407	18/09	Convention de prestation de service - Festival RAP and SKATE	Convention avec les associations Habitat Jeunes Sud Aquitaine et No Star dans le cadre de l'organisation du festival Rap' and Skate	A titre gratuit
408	19/09	DVCS - BIARROTTE - HANDISPORT 03-10-18	Mise à disposition d'une salle municipale – Comité Départemental Handisport 64	A titre gratuit
409	19/09	prêt de matériel vera 19-10	Mise à disposition de matériel municipal – M. Vera	A titre gratuit
410	19/09	prêt du parc de la nature TCA 27-10	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association Tarnos Citoyenneté en Action	A titre gratuit
411	19/09	prêt de salle centre culturel 26-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Social Boucau Tarnos	A titre gratuit
412	19/09	prêt de salle rencontre et amitié 24-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Rencontre et Amitié	A titre gratuit
413	19/09	prêt du parc de la nature ast omnisport 21-10	Mise à disposition du Parc de la Nature – AST Omnisports	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
414	19/09	prêt de salle icasi 21-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association ICASI	A titre gratuit
415	19/09	prêt de salle club ornithologique 13 et 14-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Club ornithologique	A titre gratuit
416	19/09	prêt de salle altb 12-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Laïque Tarnos Barthes	A titre gratuit
417	19/09	prêt du parc de la nature hegaldi 6-10	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association Hegaldi	A titre gratuit
418	19/09	prêt de salle restos du coeur 7-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Restos du Coeur	A titre gratuit
419	19/09	prêt de salle saint vincent 6 et 7-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Saint Vincent	A titre gratuit
420	19/09	prêt de salle couleurs des iles 6-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Couleurs des Iles	A titre gratuit
421	19/09	prêt de salle club des aînés 4-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit
422	19/09	prêt de matériel Turboméca 19-09	Mise à disposition de matériel municipal - Safran Helicopter Engines	A titre gratuit
423	19/09	prêt de salle altb concert 23-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Laïque Tarnos Barthes	A titre gratuit
424	19/09	prêt de salle syndic colotis lot 18 castillon 3-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Syndicale des Colotis du sous-lotissement 18 de Castillon	A titre gratuit
425	19/09	prêt de l'auditorium apeemm année 18-19	Mise à disposition annuelle de l'auditorium de l'Ecole de Musique – Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Municipale de Musique	A titre gratuit
426	19/09	prêt de salle rencontre et amitié permanences oct, nov, dec	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Rencontre et Amitié	A titre gratuit
427	19/09	prêt de salle ugo and play 21-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Ugo and Play	A titre gratuit
428	19/09	prêt de l'église des forges munduko musiken 11-10	Mise à disposition de l'Église des Forges – Association Munduko Musiken Etxea	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
429	19/09	prêt de salle real 21-09	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Réal	A titre gratuit
430	19/09	prêt de salle AAFS 26-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
431	19/09	prêt de matériel mairie de boucau 13-09	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Boucau	A titre gratuit
432	19/09	prêt de salle tennis club la palibe 22-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Tennis Club La Palibe	A titre gratuit
433	19/09	prêt de salle foncia 15-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit
434	19/09	prêt de salle burban immo 17-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Burban Immobilier	A titre gratuit
435	19/09	prêt de salle pcf 20-09_11 et 18-10_27-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
436	19/09	prêt de salle Syndic territoriaux 10-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Syndicat CGT Territoriaux de Tarnos	A titre gratuit
437	19/09	prêt de salle couleurs des iles 23-09	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Couleurs des Iles	A titre gratuit
438	20/09	Mise à Dispo Salle Associative des Forges pour Couleurs des Iles	Mise à disposition de la salle associative de l'Église des Forges – Association Couleurs des Iles	A titre gratuit
439	20/09	DVCS - MAC - Concert T60 - Fête du Parc - 29.09.18	Contrat avec l'Atelier d'Initiatives Artistiques et Artisanales dans le cadre d'une représentation lors de la fête du parc de Castillon	2 484 € TTC
440	20/09	Mise à Dispo Halle Sportive du LP pour Habitat Jeunes Sud Aquitaine	Convention avec l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine dans le cadre de la mise à disposition de la Halle des Sports par le Lycée Professionnel Ambroise Croizat	A titre gratuit
441	20/09	Mise à Dispo Halle Sportive du LP pour la SICSBT HAND	Convention avec l'association SICSBT Hand Ball dans le cadre de la mise à disposition de la Halle des Sports par le Lycée Professionnel Ambroise Croizat	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
442	20/09	Mise à Dispo Halle Sportive du LP pour Tennis Club La Palibe	Convention avec l'association Tennis Club La Palibe dans le cadre de la mise à disposition de la Halle des Sports par le Lycée Professionnel Ambroise Croizat	A titre gratuit
443	20/09	Mise à Disop Halle Sportive du LP pour I ASTT TENNIS	Convention avec l'association AST Tennis dans le cadre de la mise à disposition de la Halle des Sports par le Lycée Professionnel Ambroise Croizat	A titre gratuit
444	21/09	Contrat de prestation entre la ville de Tarnos et Quentin LASPLACETTES	Contrat avec Quentin Lasplacettes dans le cadre d'une prestation de régisseur « Son » lors du festival Rap and Skate	150 € + charges sociales GUSO
445	24/09	Bail de courte durée entre la Commune de Tarnos et la Société ABIA-TRANS	Bail de courte durée avec la société ABIATRANS pour la location de locaux au lotissement Pierre Sémard	Loyer mensuel : 700 €
446	24/09	Prêt de Fourgon 9 places AST FOOT	Mise à disposition d'un véhicule municipal – Association AST Football	A titre gratuit
447	25/09	DVCS - Mise à dispo local Placette du métro - Asso Camisas Blancas	Mise à disposition d'un local de la placette du Métro hors saison estivale – Association Camisas Blancas	A titre gratuit
448	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école D.P. CLEDERA	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Poueymidou – Mme Cledera	A titre gratuit
449	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école D.P. DARRIGAN	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Poueymidou – Mme Darrigan	A titre gratuit
450	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école D.P. DOUILLET	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Poueymidou – Mme Douillet	A titre gratuit
451	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école D.P. HOURCADETTE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Poueymidou – Mme Hourcnette	A titre gratuit
452	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école D.P. LARRE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Poueymidou – M. Larre	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
453	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école D.P. PARTARRIEU	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Poueymidou – Mme Partarrieu	A titre gratuit
454	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école D.P. PECONDON	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Poueymidou – Mme Pecodon	A titre gratuit
455	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école D.P. PILLETTE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Poueymidou – Mme Pillette	A titre gratuit
456	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école C.D. LANNE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Durroty – Mme Lanne	A titre gratuit
457	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école C.D. SUBERCAZES	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Durroty – Mme Subercazes	A titre gratuit
458	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école H.B. BOIG	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Barbusse – Mme Boig	A titre gratuit
459	25/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école H.B. FRITSCH	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Barbusse – Mme Fritsch	A titre gratuit
460	25/09	Conv. mise à dispo. cours - hall entrée - salle motricité écoles J. JAURES MATER et ELEM.	Mise à disposition de locaux scolaires J. Jaurès – Mmes Biados et Cazorla	A titre gratuit
461	26/09	DVCS - Mise à disposition salle Mandela - ACCA - 26.09.18	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Communale de Chasse Agréée	A titre gratuit
462	26/09	action en justice et représentation par un avocat	Action en justice et représentation par un avocat – Instance n°18BX03351 – Cours Administrative d'Appel de Bordeaux	
463	26/09	Convention d'honoraire assistance juridique SCP BOUYSSOU et associés	Convention d'honoraires de la SCP Bouyssou et associés dans le cadre de l'assistance juridique dans l'instance n°18BX03351	Forfait horaire : 260 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
464	26/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école J.JAURES Maternelle BOURRE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Jaurès – Mme Bourré	A titre gratuit
465	26/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école J.JAURES Maternelle BIADOS	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Jaurès – Mme Biados	A titre gratuit
466	26/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école J.JAURES Maternelle CLAVERIE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Jaurès – Mme Claverie	A titre gratuit
467	26/09	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école J.JAURES Maternelle CARRETIER	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Jaurès – Mme Carretier	A titre gratuit
468	26/09	DVCS - Contrat spectacle de Noël aux écoles - 19&20/12/18	Contrat avec l'association « La triple croche » dans le cadre des représentations du spectacle de Noël aux écoles primaires	2 250 € TTC
469	02/10	DVCS - Convention de partenariat Family pass - Magazine l essentiel	Contrat avec Skarabé Communication dans le cadre de l'adhésion au Réseau Family Pass	120 € TTC
470	02/10	Convention dite "Echange Marchandises" NRJ	Convention de partenariat avec NRJ dans le cadre du festival Rap'n Skate	Diffusion de spots promotionnels
471	02/10	Convention de prestation de service - F.F.S.S. RAP N SKATE	Convention avec la Fédération Française Sauvetage Secourisme dans le cadre du Rap'n Skate afin d'assurer les opérations de secours et participer aux dispositifs prévisionnels de secours	260 € TTC
472	03/10	DVCS - Médiathèque - La fabrique affamée - 24.10.18	Contrat avec « La Fabrique affamée » dans le cadre d'un spectacle organisé à la Médiathèque	820 € TTC
473	03/10	DVCS - Médiathèque - Concert Kolinga - 27.10.18	Contrat avec l'association Talaklé Production dans le cadre d'un concert organisé à la Médiathèque	350 € TTC
474	03/10	DVCS - Médiathèque - Libreplume	Contrat avec l'association Libreplume dans le cadre des prestations « Croqueurs d'histoire » à la Médiathèque	500 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
475	03/10	DVCS - Médiathèque - Ateliers de Philosophie	Contrat avec « Le Chant de nos racines » dans le cadre d'ateliers philosophiques organisés à la Médiathèque	200 € TTC
476	03/10	DVCS - Médiathèque - Les petits débrouillards	Contrat avec l'association « Les petits débrouillards » dans le cadre d'ateliers organisés à la Médiathèque	342 € TTC
477	03/10	DVCS - Médiathèque - Le concertino - 01.12.18	Contrat avec l'association Jazz MDA dans le cadre d'un atelier d'éveil musical organisé à la Médiathèque	134 € TTC
478	03/10	DVCS - Médiathèque - Société d'astronomie populaire de la Côte Basque - 08.12.18	Contrat avec la Société d'astronomie populaire de la Côte Basque dans le cadre d'un atelier organisé à la Médiathèque	106,60 € TTC
479	04/10	DVCS- Médiathèque - Atelier aromathérapie - 13.10.18	Contrat avec M. Bernardot dans le cadre d'un atelier « Bien être » organisé à la Médiathèque	150 € TTC
480	04/10	DVCS - Médiathèque - Atelier découverte Shiatsu - 24.11.18	Contrat avec ADPI Portage dans le cadre d'un atelier « Bien être » organisé à la Médiathèque	150 € TTC
481	04/10	DVCS - Médiathèque - Atelier réflexologie - 8.12.18 & 30.03.19	Contrat avec Mme Morin dans le cadre d'un atelier « Bien être » organisé à la Médiathèque	280 € TTC
482	05/10	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE à SINISTRE DU 04 AVRIL 2018 à CHOC SUR CAVEAU FUNERAIRE DE LA FAMILLE LABARTHE PAR LE VEHICULE COMMUNAL 4503 RC 40	Remboursement par la Cie d'assurances de la Ville dans le cadre de travaux de remise en état d'un caveau suite à un sinistre	893 € TTC
483	11/10	Convention Prestation service - Rap'n Skate	Convention avec la Sté Patxi Bérard dans le cadre d'une animation en réalité virtuelle lors du festival Rap'n Skate	400 € TTC
484	11/10	Conv. mise à dispo. école J. Jaurès	Mise à disposition des locaux de l'école Jean Jaurès – Association Terre Buissonnière	A titre gratuit
485	12/10	ANNULEE		
486	12/10	Convention de prêt d n minibus - Collège Langevin Wallon	Mise à disposition d'un véhicule municipal – Collège Langevin Wallon	A titre gratuit
487	12/10	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école F. CONCARET - V. DOUX	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Concaret – Mme Doux	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
488	12/10	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école F. CONCARET - C. FARQUHAR	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Concaret – Mme Farquhar	A titre gratuit
489	12/10	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école F. CONCARET - M. DAUBAGNA	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Concaret – Mme Daubagna	A titre gratuit
490	12/10	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école F. CONCARET - A. KEROUREDAN	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Concaret – Mme Kerouredan	A titre gratuit
491	12/10	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école F. CONCARET - S. MOOLENAAR	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Concaret – Mme Moolenaar	A titre gratuit
492	12/10	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école F. CONCARET - R. IRIGOIN	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Concaret – M. Irigoïn	A titre gratuit
493	12/10	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école O. DUBOY - C. DEROCLES	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Duboy – Mme Derocles	A titre gratuit
494	12/10	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école R. LASPLACETTES - E. ANGELOTTI	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Lasplacettes – Mme Angelotti	A titre gratuit
495	12/10	Conv. mise à dispo. ordinaeur portable - école R. LASPLACETTES - G. UTRERAS	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Lasplacettes – Mme Utreras	A titre gratuit
496	12/10	Conv. mise à dispo. ordinateur portable - école R. LASPLACETTETTES - C. GARCIA	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Lasplacettes – M. Garcia	A titre gratuit
497	12/10	ANNULEE		
498	15/10	Conv. prestation service - Cie BACHI-BOUZOUK - spectacle "Le jardin à roulettes"	Convention avec la Cie Bachi-Bouzouk dans le cadre de la représentation d'un spectacle pour enfant	1 000 € TTC + frais de transport et de repas
499	15/10	Action en justice et representation par un avocat	Action en justice et représentation par un avocat dans l'instance n°1802206-2 devant le Tribunal Administratif de Pau	

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
500	19/10	DVCS - MAC - Ensemble ORchestral de Biarritz - 09.11.18	Contrat avec l'association « Ensemble Orchestral de Biarritz » dans le cadre d'un concert organisé à l'Église des Forges	2 500 € TTC
501	22/10	Convention d'honoraire : assistance juridique SCP BOUYSSOU et associés	Convention d'honoraires avec la SCP Bouyssou et associés dans le cadre de l'instance n°1802206-2	Forfait horaire : 276 € TTC
502	23/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. MOUCHET - F. DUBOUE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif - Ecole Mouchet - M. Duboué	A titre gratuit
503	23/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. MOUCHET - M. CAMISON	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif - Ecole Mouchet - Mme Camison	A titre gratuit
504	23/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. MOUCHET - F. BARON	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif - Ecole Mouchet - M. Baron	A titre gratuit
505	23/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. MOUCHET - V. DULON	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif - Ecole Mouchet - Mme Dulon	A titre gratuit
506	23/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. MOUCHET - C. GUITARD	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif - Ecole Mouchet - M. Guitard	A titre gratuit
507	23/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. MOUCHET - M. CAUSSADE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif - Ecole Mouchet - Mme Caussade	A titre gratuit
508	24/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. JAURES élém. H. CAZORLA	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif - Ecole Jaurès - Mme Cazorla	A titre gratuit
509	24/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. JAURES élém. S. MOMPETIT	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif - Ecole Jaurès - Mme Mompetit	A titre gratuit
510	24/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. JAURES élém. C. LABORDE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif - Ecole Jaurès - Mme Laborde	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
511	24/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. JAURES élém. S. MOUSTIRATS-ONDARTS	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Jaurès – Mme Moustirats-Ondarts	A titre gratuit
512	24/10	Convention mise à dispo. ordinateur portable - école J. JAURES élém. S. GOUDET-BROCARD	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de Vidéo Projecteur Interactif – Ecole Jaurès – Mme Goudet-Brocard	A titre gratuit
513	31/10	prêt de salle restos du coeur campagne 2018-2019	Mise à disposition d'une salle municipale – Restos du Coeur	A titre gratuit
514	31/10	prêt de salle big band 24-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Association « Les Amis du Jazz »	A titre gratuit
515	31/10	prêt de salle sicsbt hand ball 23-11	Mise à disposition d'une salle municipale – SCICSBT Hand Ball	A titre gratuit
516	31/10	prêt de salle artp rando sante 17-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Randonnée et Tourisme Pédestre	A titre gratuit
517	31/10	prêt de salle celact 11-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Association CELACT	A titre gratuit
518	31/10	prêt de salle big band année 18-19	Mise à disposition d'une salle municipale – Association « Les Amis du Jazz »	A titre gratuit
519	31/10	prêt de salle entre mai 13-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Communauté de Communes du Seignanx	A titre gratuit
520	31/10	prêt de salle arbel immo 3-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Arbel Immobilier	A titre gratuit
521	31/10	prêt de salle foncia bolling 29-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling Gomez	A titre gratuit
522	31/10	prêt de salle SNUIPP FSU 40 10-10	Mise à disposition d'une salle municipale – SNUIPP FSU 40	A titre gratuit
523	31/10	prêt de matériel bizi 5-10	Mise à disposition de matériel municipal – Association BIZI	A titre gratuit
524	31/10	prêt de vaisselle rto 10-10	Mise à disposition de matériel municipal – Résidence Tarnos Océan	A titre gratuit
525	31/10	prêt de matériel rto 5-10	Mise à disposition de matériel municipal – Résidence Tarnos Océan	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
526	31/10	prêt de salle basco landaise 7-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Basco Landaise	A titre gratuit
527	31/10	prêt de salle sicsbt danse échasse 20-10	Mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT Danse échasses	A titre gratuit
528	06/11	Convention annuelle d'occupation de la salle DOUS HAOUS - RAM	Mise à disposition d'une salle municipale – Association d'Aide Familiale et Sociale – Relai d'Assistants Maternelles	A titre gratuit
529	07/11	prêt de salle cgt énergie 8-11	Mise à disposition d'une salle municipale – CGT Energie Sud Aquitaine	A titre gratuit
530	07/11	prêt de salle cyclo club tarnosien 5-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit

2018-11-143-DR/FIN – Budget principal 2018 – Décision modificative n°4 – Ajustement de crédits fin d'exercice

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. le Maire souligne que cette décision modificative enregistre une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement à hauteur de 90 000 €. Il rappelle qu'en janvier, il avait été annoncé qu'elle ne baisserait pas et souhaite donc dénoncer cette contre-vérité.

Vote: 31
Pour: 31

Le Conseil municipal,

ADOpte la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci après :

Section de fonctionnement		
Dépenses	Libellé	Montants
60622-020 (chapitre 011)	Carburant	+ 12 000
611-421 (chapitre 011)	Contribution pour obligation de service public (CLSH)	+ 7 000
6184-020 (chapitre 011)	Formation du personnel	+ 15 000
64131-020 (chapitre 012)	Rémunération personnel	+ 15 000
6558-64 (chapitre 65)	Participation association aide familiale	+ 21 000
6574-025 (chapitre 65)	Subventions aux associations	+ 3 000
Total dépenses de fonctionnement		73 000
Recettes	Libellé	Montants
70848-01 (chapitre 70)	Mise à disposition personnel syndicat AYGAS	+ 9 000
7411-01 (chapitre 74)	DGF	- 90 000
74835-01 (chapitre 74)	Compensations	+ 34 000
7381-01 (chapitre 73)	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 120 000
Total recettes de fonctionnement		73 000

Section d'investissement		
Dépenses	Libellé	Montants
165-01 (chapitre 16)	Caution	+ 5 600
204172-1607-815 (chapitre 204)	Travaux connexes TRAMBUS participation SYDEC	+ 322 400
2111-1702-020 (chapitre 21)	Acquisition Tovar	- 50 000
21311-0037-020 (chapitre 21)	Optimisation accueil HDV	- 80 000
21312-1614-020 (chapitre 21)	Aires de jeux	- 50 000
21316-0230-026 (chapitre 21)	Cimetière	- 58 000
2138-1807-020 (chapitre 21)	Acquisition Carrere	+ 348 000
2138-1808-020 (chapitre 21)	Acquisition bâtiment ancien FJTT	+ 216 000
2152-1607-815 (chapitre 21)	Travaux connexes TRAMBUS	+ 220 500
2152-1804-822 (chapitre 21)	Voirie Ponsolle	- 200 000
2158-0211-823 (chapitre 21)	Matériel espaces verts	+ 28 000
2158-0213-822 (chapitre 21)	Matériel voirie	+ 2 000
2159-0213-822 (chapitre 21)	Matériel bâtiment	+ 10 500
2184-1204-020 (chapitre 21)	Mobilier CTM	+ 30 000
2188-1308-024 (chapitre 21)	Matériel sono salle du conseil	+ 14 000
2313-1204-020 (chapitre 23)	Travaux CTM	- 30 000
Total dépenses d'investissement		729 000
Recettes	Libellé	
024	Cessions (Amaiz + Carrere à l'EPFL)	+ 580 000
10226-01 (chapitre 10)	Taxe aménagement	+ 124 000
1342-112 (chapitre 13)	Amendes de police	+ 25 000
Total recettes d'investissement		729 000

2018-11-144-DR/FIN – Levée de la prescription quadriennale – Restitutions de retenues de garanties et annulations des titres

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

AUTORISE la Trésorerie de Saint Martin de Seignanx à procéder à la libération des retenues de garanties listées dans le tableau ci-dessous :

Date de l'écriture	Entreprises	Montant
20/12/10	As Bâtiment	309,45
20/12/10	Création décor	162,11
18/12/12	Colas	52,63
04/07/14	AB 40 concept	781,18
12/08/14	Laborde peinture	530,10
09/10/14	Laborde peinture	272,78
24/10/14	Laborde peinture	284,72
24/10/14	AB 40 concept	1 512,09
18/12/14	Laborde peinture	78,68
TOTAL		3 983,74

AUTORISE la Trésorerie de Saint Martin de Seignanx à annuler les 4 sommes situées dans le compte 51172 « chèques impayés » en date du 11/07/2018 pour un montant total de 340,38 €.

AUTORISE la Trésorerie de Saint Martin de Seignanx à annuler les 5 sommes situées dans le compte 51178 « rejets de prélèvements » en date du 11/07/2018 pour un montant total de 154,87 €.

DIT que des mandats au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieurs) seront émis sur le budget de la Commune pour régulariser les comptes 51172 et 51178 pour un montant total de 495,25 €.

2018-11-145-DR/FIN – Garantie d'emprunt Coligny – Réitération des garanties pour les mesures d'allongement de dette prises auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

RÉITÈRE sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé ».

DIT que la garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

DIT que les nouvelles caractéristiques financières de la ligne de prêt réaménagé sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

INDIQUE que, concernant la ligne du prêt réaménagé à taux révisable indexé sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

DIT que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

ACCORDE sa garantie jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

2018-11-146-DR/FIN – Budget principal – Admission en non-valeur pour créance éteinte suite à l'effacement d'une dette

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

ACCÉPTE d'admettre en non-valeur la somme de 1 106,30 €.

DIT que les créances éteintes, dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision de justice, s'impose à la Commune et au comptable et que plus aucune action de recouvrement n'est possible.

DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance sont inscrits au budget principal au chapitre 65, et que cette dépense sera mandatée à l'article 6542 (créances éteintes).

2018-11-147-DR/FIN – Budget principal – Admission en non-valeur suite au refus de mise en place de poursuites

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

ACCÉPTE d'admettre en non-valeur la somme de 330,55 €.

DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance sont inscrits au budget principal au chapitre 65, et que cette dépense sera mandatée à l'article 6541.

2018-11-148-DGS – Acquisition de l'emprise d'une partie de l'impasse des Champs auprès de Mme Curtil et M. Petenzi

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

DECIDE d'acquérir auprès de Madame Sylvie CURTIL et Monsieur Pietro PETENZI la parcelle cadastrée section AI n°1388p d'une superficie totale de 114 m² correspondant à l'emprise de l'impasse des Champs

DIT que cette acquisition se fera à l'euro symbolique.

AUTORISE Madame NOGARO à signer à signer ledit acte.

2018-11-149-DGS – Acquisition de terrain auprès de l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. Roblès demande ce qu'il adviendra de ce site si les gens du voyage l'occupent comme l'été dernier.

M. le Maire explique que, lorsque les travaux de l'aire d'accueil seront terminés, il espère que les services de l'État feront diligence pour accompagner les gens du voyage vers d'autres sites.

M. Roblès indique que la livraison de l'aire d'accueil est prévue pour le premier semestre 2019.

Vote: 30

Pour: 30

M. PERRET ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'acquérir auprès de l'Association Habitat Jeunes Sud Aquitaine les parcelles cadastrées section AL n°372, 502, 505 et 506 d'une superficie totale de 909 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de 216 000 € (deux cent seize mille euros).

AUTORISE Madame NOGARO à signer ledit acte.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus aux budgets de la Commune.

2018-11-150-DEEJ – Montant du forfait communal – Ecole Notre Dame des Forges

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Mme Saint-Aubin indique qu'elle ne conçoit pas que l'argent public serve à financer l'enseignement privé même si c'est une obligation légale et que, pour cette raison, elle s'abstiendra lors du vote.

Vote: 31

Pour: 30

Abstention : 1 (Mme Saint-Aubin)

Le Conseil municipal,

DECIDE de fixer le montant du forfait communal à 794,58 €.

2018-11-151-DEEJ – Perception d'une subvention pour l'équipement du local Jeunes

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention à signer avec la CAF du Pays Basque et du Seignanx concernant l'attribution d'une subvention accordée pour l'équipement du local jeunes de la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

2018-11-152-DEEJ – Subvention d'éveil culturel

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire adjointe

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention à intervenir entre le Conseil départemental des Landes représenté par son président, Monsieur Xavier Fortinon, et la Commune visant à la perception par la Commune d'une subvention de 23 000,00 € pour la mise en œuvre du projet d'éveil et d'animation culturelle dans les structures suivantes :

- 10 000,00 € en faveur du multi-accueil « Les Petits Matelots »
- 10 000,00 € en faveur du multi-accueil « Antoine de Saint-Exupéry »
- 3 000,00 € en faveur de la micro-crèche « Les Moussaillons »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2018-11-153-DEEJ – Perception d’une subvention pour le projet Maroc

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE l’avenant à la convention DEJS/JS/C2018-71 à intervenir entre le Conseil départemental des Landes et Mme Kaoutar MOUSSAOUI, Présidente de la Junior Association Tarnos solid’action visant à ce que la Commune perçoive la subvention de 750,00 € en lieu et place de la dite association, en remboursement de l’avance effectuée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant

2018-11-154-DEEJ – Convention de partenariat avec le lycée Ambroise Croizat – Permanence PIJ

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

M. le Maire souhaite souligner que le nouveau principal du collège Langevin Wallon a exprimé sa satisfaction de voir de quelle manière le collège et la Ville travaillaient en collaboration pour l’accompagnement des jeunes au niveau de la sécurité, de la culture, ...

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec le lycée professionnel Ambroise Croizat à l’effet d’instituer une permanence mensuelle du PIJ dans l’établissement pour l’année scolaire 2018-2019

2018-11-155-DEEJ – Convention d’utilisation de la piscine Plan Cousut – Année scolaire 2018/2019

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention d’utilisation de la piscine « Plan Cousut » pour 2018-2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre qui précise les modalités d’utilisation et les dépenses associées.

2018-11-156-DR/FIN – Subvention exceptionnelle à la Résidence Tarnos Océan

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Mme Dupré indique que le film est présenté en avant-première le vendredi 30 novembre au Mega CGR.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à la Résidence Tarnos Océan, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 euros (cinq cents euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2018.

2018-11-157-DVCS – Concours Travail de Mémoire – Subvention aux coopératives scolaires

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

M. Hervelin rajoute que chaque élève lauréat a reçu un bon d'achat pour des livres.

M. le Maire indique que la cérémonie du 11 novembre était émouvante notamment lorsque les lauréats ont lu leur prose, accompagnés par les élèves de l'Ecole Municipale de Musique.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer une subvention de 150 euros aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

- Ecole élémentaire Jean Jaurès
- Ecole élémentaire Félix Concaret
- Ecole Primaire Notre Dame des Forges

DIT que les crédits sont prévus au budget 2018 de la Commune

2018-11-158-DAP – Dérogation au repos dominical – Choix des dimanches pour l'année 2019

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

M. Poulaert demande si la Ville a pris contact avec les salariés pour savoir ce qu'ils pensaient de cette dérogation.

M. le Maire souligne que Tarnos est l'une des rares communes à n'accorder que cinq dimanches et rajoute que, si ça ne tenait qu'à lui, il n'y aurait aucune dérogation.

M. Poulaert indique que le travail dominical permet à beaucoup de salariés d'augmenter leur pouvoir d'achat et que les familles en situation de précarité sont satisfaites de travailler le dimanche.

M. le Maire le rejoint mais indique que le problème de la baisse du pouvoir d'achat est surtout lié à la question de l'augmentation des salaires.

M. Poulaert souligne que le travail dominical pose un problème sociétal et demande si les syndicats ont été consultés pour donner leur avis.

M. le Maire confirme que les syndicats ont été sollicités et s'engage à transmettre les réponses que la Ville a reçu par mail.

Il rajoute qu'il s'agit en effet d'un problème sociétal car le dimanche est un jour de repos consacré aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Vote: 31

Pour: 28

Abstention : 3 (M. Perret et Mmes Birles et Perimony-Benassy)

Le Conseil municipal,

DONNE un avis favorable au calendrier 2019 des ouvertures exceptionnelles des commerces dans la limite de 5 dimanches, suivant :

<u>Hypermarché</u> 5 dimanches	<ul style="list-style-type: none"> • 13 janvier • 8 décembre • 15 décembre • 22 décembre • 29 décembre
<u>Ensemble des commerces de détail de la galerie marchande de l'hypermarché</u> 4 dimanches	<ul style="list-style-type: none"> • 8 décembre • 15 décembre • 22 décembre • 29 décembre
<u>Commerces de détail d'habillement</u> 4 dimanches	<ul style="list-style-type: none"> • 8 décembre • 15 décembre • 22 décembre • 29 décembre
<u>Supermarchés</u> 5 dimanches	<ul style="list-style-type: none"> • 14 juillet • 21 juillet • 28 juillet • 4 août • 11 août
<u>Commerce de détail d'articles de sport</u> 5 dimanches	<ul style="list-style-type: none"> • 13 janvier • 30 juin • 08 décembre • 15 décembre • 22 décembre
<u>Commerce de détail d'appareils électro-ménagers</u> 5 dimanches	<ul style="list-style-type: none"> • 13 janvier • 20 janvier • 24 mars • 20 octobre • 1^{er} décembre

2018-11-159-DAP – Convention de superposition d'affectation d'emprises du domaine public du Conservatoire du Littoral au projet du Département des Landes et de la commune de Tarnos

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. le Maire indique qu'il a participé à une réunion technique le 27 novembre dernier avec les techniciens du Département des Landes, de la Région Nouvelle Aquitaine et de la Chambre de Commerce et d'Industrie au sujet du projet de voie de contournement. Il explique que le projet avance mais qu'il reste encore un certain nombre de procédures complexes à mettre en place. Il explique les différents enjeux de ce projet : le développement industriel de la zone, la dimension environnementale et les enjeux d'aménagement pour les usagers. Il indique que les travaux devraient débiter à la fin de l'année 2019.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention portant superposition d'affectation d'emprises du Domaine Public du Conservatoire du Littoral au profit du Conseil Départemental des Landes et de la Commune de Tarnos, pour la réalisation et l'exploitation de la voie de contournement du Port de Tarnos.

AUTORISE Monsieur le Maire de Tarnos à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

2018-11-160-DAP – Convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique sur le domaine privé de la Commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. le Maire rappelle que cette convention avait été retirée de l'ordre du jour du Conseil municipal du 3 octobre dernier car les engagements d'Enedis n'étaient pas assez précis concernant la remise en état du site. Il rajoute que la Ville sera très vigilante au niveau des nouveaux engagements pris par Enedis notamment sur la remise en état du cheminement au sein du Parc de Castillon.

M. Perret explique qu'une fois ce raccordement effectué sur la rue Ponsolle, la réhabilitation de cette dernière pourra débiter.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention et les plans de servitude avec ENEDIS afin de formaliser les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre du passage d'une ligne électrique sur les parcelles AE numéros 0005, 0031, 0032, 0033, 0187, 0189 et 0276 du domaine privé de la Ville pour créer un bouclage supplémentaire entre le poste source HTA de Mouguerre et celui de Boucau

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents y afférant.

2018-11-161-DAP – Propriété Belin-Garcia – Contrat avec GRDF pour le raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de la propriété communale 27, avenue Lénine

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE le contrat avec GRDF afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement au réseau gaz collectif du n° 27 avenue Lénine. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

2018-11-162-DAP – Propriété Belin-Garcia – Contrat avec le SYDEC pour l'alimentation en eau potable et assainissement collectif de la propriété communale 27, avenue Lénine

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE le contrat avec le SYDEC afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du n° 27 avenue Lénine. Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

2018-11-163-DAP – Convention entre le SYDEC et la Ville de Tarnos pour la pose de canalisations souterraines sur une parcelle communale

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. le Maire indique qu'une première réunion a eu lieu avec le Syndicat des Mobilités Pays basque-Adour (SMPBA) et le Département des Landes dans le cadre des travaux du Tram'bus et notamment concernant les problématiques connexes (passage des convois, emprises foncières, ...). Il souligne que tous les techniciens sont mobilisés sur ce très gros chantier.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention avec le SYDEC pour le passage sur la parcelle communale AI 1220 d'un câble souterrain afin d'assurer la reprise du branchement téléphonique existant dans le cadre de l'enfouissement des réseaux. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2018-11-164-DR/CP – Prise en charge de l'indemnisation de sinistres imputables à la responsabilité civile de la Ville

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

ACCEPTE la prise en charge par la Ville de demandes d'indemnisation de

- **M. Frédéric DUFAUD** pour un montant de 471,47 euros T.T.C. Le remboursement s'effectue directement auprès de la MAAF ASSURANCES à Niort.
- **M. Jean-Claude BARNETCHE** suite à une projection de cailloux lors d'une opération de débroussaillage par les services de la Ville, pour un montant de 276,24 euros T.T.C. Le remboursement s'effectue directement auprès de la MACIF ASSURANCES à Agen.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement et à la clôture de ce dossier.

DIT que les crédits sont prévus au budget au titre des charges exceptionnelles (compte 678).

2018-11-165-DR/RH – Créations de postes

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

DECIDE de créer les postes permanents suivants dans le cadre d'un recrutement à venir :

Catégorie	Filière	Emploi	Grades de recrutement possibles	Quotité de travail
Catégorie B	Technique	Chargé de mission Environnement	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	Temps complet
	Administrative		Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	Temps complet

DIT que cette création de poste est réalisée à effectif constant. L'agent occupant ce poste a bénéficié d'une mobilité interne au sein de la Collectivité sur un poste vacant.

INDIQUE que, concernant les créations de poste liées à des recrutements à venir, celles ci sont effectuées sur les différents grades du cadre d'emplois visés afin de couvrir l'ensemble des possibilités de recrutement. Les grades non concernés par le recrutement et ne correspondant pas à des réels postes vacants seront supprimés dans le courant de l'année après avis du Comité Technique. Il est précisé que ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme d'une année, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

ADOPTE la modification du tableau des emplois 2018 ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2018 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2018-11-166-DR/RH – Création de postes contractuels pour le recensement de la population 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

DECIDE de créer :

- 3 postes de contractuels non permanents d'adjoint administratif (catégorie C) pour 2 mois (janvier – février 2019) pour le recensement de la population

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

2018-11-167-DR/RH – Convention de mise à disposition d'un agent communal

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. le Maire précise que le temps de travail d'un enseignant en musique est de 20 heures par semaine.

Vote: 31

Pour: 31

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un professeur de musique à intervenir avec la Ville de DAX

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville de TARNOS

2018-11-168-CAB – Convocation des électeurs en vue de leur consultation

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

M. Roblès estime qu'il ne faudrait pas qualifier cette démarche de consultation mais plutôt de plébiscite car il ne voit pas comment un tarnosien pourrait dire non à la question posée.

Il rajoute qu'il se demande pourquoi demander la bénédiction des tarnosiens alors que les élus dénoncent déjà cela auprès de la Communauté de Communes du Seignanx.

M. Roblès souligne également le fait que la question ne porte pas sur la suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) mais sur sa baisse.

Enfin, il demande pourquoi les élus n'attendraient pas les prochaines élections municipales pour prendre ces engagements.

Mme Montaucet lit la déclaration ci-dessous :

« Ce projet de consultation est intéressant dans la mesure où il permet d'alerter les tarnosiens sur la gestion de la com de com, défavorable aux finances de notre commune, malgré les exigences exprimées par nos représentants au conseil communautaire ou par courrier.

Ceci dit les tarnosiens qui veulent bien s'informer, notamment par la lecture du tarnos contact, le savent déjà.

Ce qui me gêne un peu, c'est qu'il s'agit d'une consultation qui n'en est pas une, puisqu'elle ne débouche pas sur un choix, une orientation. Les élus tarnosiens continueront d'exprimer leurs exigences, quelle que soit la réponse des électeurs. Il ne s'agit malheureusement pas de démocratie participative, puisque les électeurs ne participent pas à une prise de décision.

D'autre part, les habitants des autres communes du Seignanx ne comprendront probablement pas pourquoi ils ne sont pas associés à cette démarche, alors qu'ils sont assujettis à la même politique communautaire. On risque donc d'opposer les citoyens les uns contre les autres.

Pour conclure, et si j'ai bien compris, il s'agit de préparer les élections de 2020, puisque les élus de la majorité communautaire, vu d'ici, ne céderont pas sur les questions posées : baisse de la TOEM, augmentation de l'attribution de compensation pour Tarnos, notamment.

Faire comprendre aux électeurs qu'ils ont tout intérêt à faire changer cette majorité communautaire pour 2020 par leur vote, c'est important, mais c'est une démarche qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne électorale et non d'une consultation, qui a un coût supporté par le budget de la ville.

En conséquence, je m'abstiendrai lors du vote de cette délibération. »

*Geneviève Montaucet
Conseil municipal du 27/11/2018*

M. Lapébie lit la déclaration ci-dessous au nom du Parti de Gauche:

DECLARATION du PARTI de GAUCHE (Délibération 26 du conseil municipal du 27/11/2017)

Il nous est demandé de statuer sur l'organisation d'une consultation de la population tarnosienne. Comme énoncé, une consultation locale s'inscrit dans le cadre de la démocratie participative, initiative que le Parti de Gauche, membre de La France Insoumise, prône tant qu'elle reste légale, objective et que le moyen d'expression choisi soit au niveau de l'importance de l'enjeu émis. Cette délibération porte sur des problèmes rencontrés par Tarnos à la communauté de communes du Seignanx. Elle mentionne divers textes de loi qui fixent les limites et exigences d'une consultation; **Obligatoirement, la question doit porter sur une décision relevant de la compétence de la collectivité qui l'organise, elle ne peut concerner une compétence d'une autre collectivité.** A la lecture des quatre points de motivation, la compétence du conseil communautaire est évidente, tous les votes concernant les points visés étant faits à cette instance. En exemple, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été votée en 2015 dans un cadre législatif bien précis. Ainsi pour modifier le taux de TEOM, une délibération du conseil communautaire doit intervenir avant le 15 octobre pour qu'elle soit applicable l'année suivante; d'ors et déjà aucune modification possible avant 2020. L'attribution de compensation est un élément de budget annuel, déjà entériné pour 2019; là aussi, aucune modification avant 2020. L'exécutif communautaire gère ses affaires comme un conseil municipal (application à la lettre de l'article L 5211-1 du CGCT) au regard des défiances fortement exprimées aucun changement de gouvernance n'est intervenue et ne se fera avant les élections de 2020. Quand on a le pouvoir, on le garde!

Par cette consultation, il est demandé un consentement et un appui moral à nos concitoyens tarnosiens pour que l'ensemble des conseillers communautaires de la majorité tarnosienne porte haut et fort les revendications énoncées jusqu'en 2020. Il est vrai que j'ai pratiqué la chaise vide de janvier à juin 2017 au conseil communautaire, afin d'exprimer mon mécontentement à la destitution de notre représentante de la majorité au profit de l'élection d'une élue de l'opposition tarnosienne. Depuis, dans le cadre de la démocratie et de la représentativité, j'ai décidé de siéger même si je reconnais que l'adversité est grande et que la coopération intercommunale n'est pas à son paroxysme. Je m'engage de continuer à mettre toute ma détermination et d'assurer mon **devoir** d'élu jusqu'à la fin de mon mandat.

Comme je l'ai dit, le Parti de Gauche, membre de La France Insoumise, est pour que la démocratie participative ait lieu par des initiatives objectives et contradictoires, à la hauteur des enjeux établis. Je ne remets pas en cause cette proposition de consultation. Mais à un peu plus d'un an des futures élections municipales et communautaires, cette demande de consentement et d'appui moral de notre population est-elle la véritable raison de cette consultation? Pour cette délibération j'ai donc décidé de m'abstenir.

M. Poulaert demande quelle est la véritable motivation de cette consultation. Il souligne les conséquences en terme de mobilisation humaine et de coûts financiers.

Il demande pourquoi ne pas organiser cette consultation gratuitement sur le site Internet de la Ville.

Mme Dufau indique qu'elle voit une vertu à cette consultation, à savoir qu'elle soit précédée de rencontres et d'explications avec les tarnosiens et plus largement avec la population du Seignanx.

Elle revient sur le débat sur l'attribution de compensation en insistant sur le fait que la calcul est compliqué et que la demande de révision, qu'elle qualifie de légitime, n'est pas entendue. Elle évoque également la répartition des investissements de la Communauté de Communes qu'elle estime très désavantageuse pour la Commune et qui, à son sens, freine le développement de projets.

Elle insiste sur le fait qu'il faut faire entendre la voix des élus tarnosiens en dehors des Conseils communautaires et de façon déconnectée par rapport à une campagne électorale.

M. Gonzales lit la déclaration suivante :

C.M. DU 27/11/2018

Question 26 : Intervention Christian GONZALES

Je tiens à préciser tout d'abord que comme cela peut être dit ça ou là, nous ne faisons pas la chaise vide au conseil communautaire, nous envoyons un représentant du groupe à chaque fois. Et c'est d'ailleurs souvent l'opposition qui assure le quorum.

Sur le financement de cette consultation, nous n'avons pas de leçon à recevoir sur ce sujet. Le Maire et ses adjoints ont il y a deux ans réduit leurs indemnités de 200€, alors que dans le même temps l'exécutif de Communauté de Communes s'octroyait une augmentation.

Pour en revenir à la délibération proposée, nous sommes bien entendu favorables à cette consultation. C'est me semble-t'il le moment de donner la parole aux Tarnosiennes et au Tarnosiens.

C'est une question de démocratie et de fond politique :
Quel développement pour notre territoire ?

Comment atteindre ces objectifs si on continue à exclure la ville centrale des décisions et orientations comme c'est le cas aujourd'hui, en la privant de plus des moyens auxquels elle peut prétendre à la vue de sa dynamique économique ?

Notre ville a subit de puis 2014, une baisse drastique des subventions d'Etat, réduites aujourd'hui à peau de chagrin, une nouvelle baisse de 90 000 € cette année contrairement aux annonces du Président de la République.

Malgré cela, nous avons tenu nos engagements de ne pas augmenter les impôts contrairement à la Communauté de communes qui elle les a fait bondir de 43 % avec la mise en place de la TEOM, contre laquelle nous nous sommes opposés fermement.

Je crois qu'aujourd'hui plus qu'hier avec cette soif de démocratie exprimée par le mouvement syndical en particulier lors du conflit des cheminots, exprimée de manière plus diverse par les gilets jaunes sur un ras le bol de cette manière de gouverner, sans écouter ni entendre, oui aujourd'hui nous sommes légitimes pour demander leur avis à nos administrés sur cette question d'une nouvelle orientation politique de la Communauté de Communes à la vue de ses échecs successifs.

M. Roblès s'étonne que Mme Dufau, qui avait défendu la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique, soit surprise qu'elle soit aujourd'hui figée. Il rajoute que la constance dans les paroles permet de garder la confiance des électeurs.

Mme Dufau répond que ce qui était la réalité en 2009 ne l'est plus aujourd'hui dans le sens où l'attribution de compensation qui est de 9 360 000 € pour Tarnos ne reflète pas la réalité économique actuelle de la Commune. Elle rajoute que plusieurs possibilités légales existent pour permettre cette réévaluation.

Mme Faure précise que tout le monde est intimement convaincu par les arguments mais demande comment la consultation va pouvoir débloquer la situation au vu du fait que les décisions peuvent seulement être prises au sein de la Communauté de Communes.

M. Dubert explique que, si la population donne le mandat aux élus de continuer à exiger ce qui est proposé dans cette délibération, les élus communautaires pourront retourner au Conseil communautaire avec plus de force. Il rajoute qu'actuellement, au sein du Conseil communautaire, les élus tarnosiens ne sont pas du tout écoutés et font l'objet de moqueries.

M. Poulaert demande s'il a des doutes sur le fait d'avoir l'appui de la population.

M. Dubert indique que ce n'est pas un doute mais une nécessité pour avoir plus de poids au niveau communautaire.

M. le Maire revient sur la contre-vérité du gouvernement qui fait subir aux collectivités une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) contrairement aux annonces qui avaient été faites. Il rajoute que, pour Tarnos, la DGF 2019 devait atteindre 235 000 € mais qu'elle ne sera que de 130 000 €.

Il souligne qu'il y a deux façons de faire de la politique : soit on reste sourd à ceux qui s'expriment, soit on fait de la démocratie participative. Il estime que le rôle des élus est de permettre de créer un débat citoyen.

Concernant le développement économique, M. le Maire explique qu'il existe un phénomène de « miroir inversé » entre ce qu'il se passe à Tarnos et ce qu'il se passe sur le Seignanx. Il indique que, d'un côté, le développement économique à Tarnos attire les acteurs de l'économie malgré un contexte d'austérité et que, d'un autre côté, le bilan économique de la Communauté de Communes du Seignanx est plus modeste.

M. le Maire présente un diaporama permettant de rappeler quelques chiffres et éléments historiques afin d'expliquer la situation qui amène les élus à proposer cette consultation. Voir annexe n°1

Mme Faure demande à M. le Maire s'il a prévu d'aller présenter ces éléments aux élus communautaires.

M. Roblès souhaite rappeler qu'au sein du Conseil municipal il représente les tarnosiens qui ont voté pour leur groupe et non une majorité présidentielle. Il rajoute qu'il était également contre l'instauration de la TEOM et qu'au sein de la Communauté de Communes, il estime que se rapprocher de la majorité permet d'avoir des informations. Il conclut en rappelant qu'à l'époque il a refusé le poste de Vice-Président qu'on lui avait proposé pour représenter Tarnos.

Vote: 31

Pour: 23

Contre : 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

Abstention : 5 (Mmes Montaucet, Bisbau et Cambrono et MM. Lapébie et Laurent)

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'arrêter le principe d'une consultation des électeurs sur la question suivante :

"Face à la situation actuelle de la Communauté de Communes du Seignanx marquée par :

- La hausse de 43% de la fiscalité sur les ménages en 2016, avec l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- L'exclusion de la majorité municipale tarnosienne de l'exécutif communautaire,
- L'échec dans le domaine du développement économique et de l'emploi (Allées Shopping),
- La faiblesse des investissements communautaires en faveur de Tarnos (19 %),

Êtes-vous favorable à ce que la Ville de Tarnos continue d'exiger de la Communauté de Communes du Seignanx:

- Une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Une représentation significative de la majorité municipale dans l'exécutif et une pleine coopération avec toutes les communes membres
- Une réévaluation de l'attribution de compensation figée depuis 2009, malgré l'essor économique réalisé à Tarnos, générant la majeure partie des recettes fiscales perçues par la Communauté de Communes,
- Une répartition plus équitable des investissements sur les différentes communes?"

Il devra être répondu par « oui » ou par « non » à la question posée.

Conformément à la loi, il est expressément précisé que cette consultation des électeurs a le caractère d'une demande d'avis, qui n'engage pas la Collectivité.

DÉCIDE de charger Monsieur le Maire de procéder à la convocation des électeurs le :

DIMANCHE 17 MARS 2019

DÉCIDE de fixer les modalités d'organisation de ce scrutin ainsi qu'il suit :

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures, dans les 12 bureaux de vote de la Commune.

Conformément à l'article L1112-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, seuls peuvent participer au scrutin les électeurs de nationalité française inscrits, dans les conditions

prévus par les articles L30 à L40 du code électoral, sur les listes électorales de la commune de Tarnos, les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne inscrits, dans les conditions prévues aux articles LO 227-1 à LO 227-5 du même code, sur les listes électorales complémentaires établies pour les élections municipales.

Le scrutin est organisé dans les conditions prévues par les articles R 1112-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, déclarant applicables à la consultation locale, les articles R40 et suivants du Code Électoral relatifs aux opérations préparatoires au scrutin, au déroulement des opérations de vote, au recensement des votes et à la proclamation des résultats.

Conformément à l'article R1112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un dossier d'information sera mis à la disposition du public en mairie, du 25 février au 17 mars 2019. Le dossier comprendra la présente délibération et les observations éventuelles des conseillers municipaux.

DÉCIDE de fixer les modalités de participation à la campagne en vue de la consultation :

Conformément à l'article R1112-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les groupes d'élus, partis et groupements politiques remplissant les conditions posées par l'article LO 1112-10 présentent une demande d'habilitation au maire au plus tard avant 17 heures le troisième lundi qui précède le jour du scrutin.

DÉCIDE que les dépenses liées à l'organisation de la consultation des électeurs, constituant une dépense obligatoire de la collectivité, seront imputées sur les crédits ouverts à la section de fonctionnement de la Commune.

M. le Maire informe les élus de la réforme des listes électorales avec la création d'un Répertoire Électoral Unique (REU). Il rajoute que, dans ce cadre, il doit proposer au Préfet des élus représentant chaque groupe pour siéger à la Commission de contrôle de la liste électorale et qu'il leur adressera un courrier en ce sens.

M. le Maire indique que le vote du budget 2019 est reporté et aura lieu après la consultation des électeurs.

Il indique que le rapport du SYDEC 2017 sur l'éclairage public est à la disposition des élus auprès de la Direction Générale des Services.

M. le Maire lève la séance à 22h10

Tarnos, le 12 décembre 2018

Le Maire,

Jean-Marc LESFADE



1er janvier 2010 mise en place de la Taxe Professionnelle Unique
par la Communauté de Communes du Seignanx,
(délibération du 25 novembre 2009)

La passage en TPU constitue un échange de fiscalité :

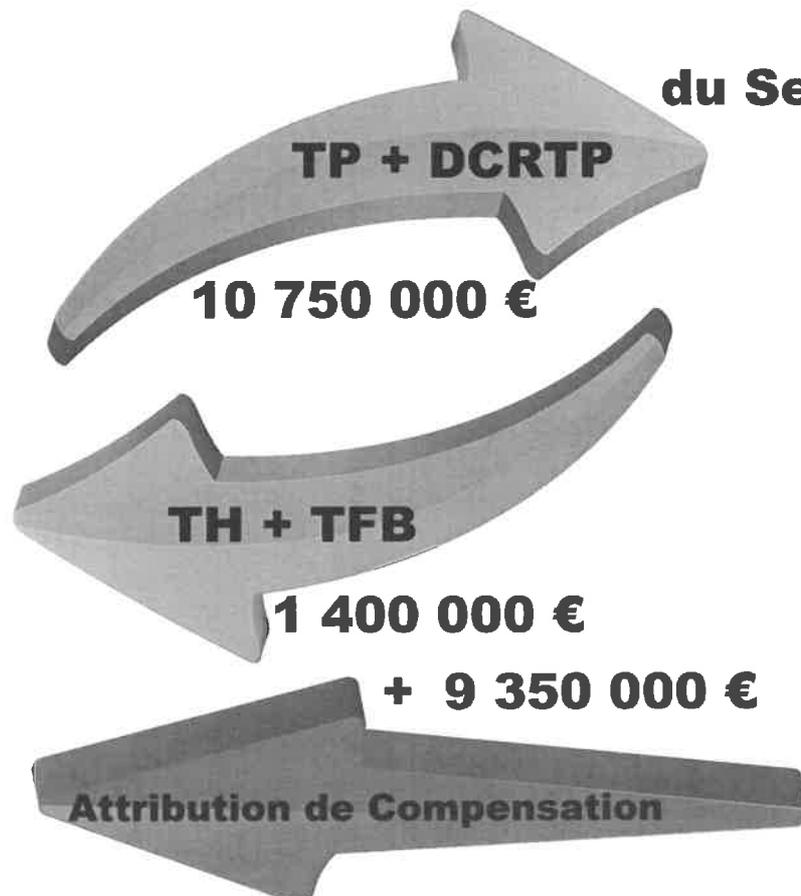
- L'EPCI récupère toute la taxe professionnelle et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)
- Les communes récupèrent tous les impôts ménages

Pour assurer la «neutralité financière» de l'opération» est instituée pour chaque commune une Attribution de Compensation, calculée sur la base des recettes fiscales de l'année écoulée, soit 2009 dans le Seignanx

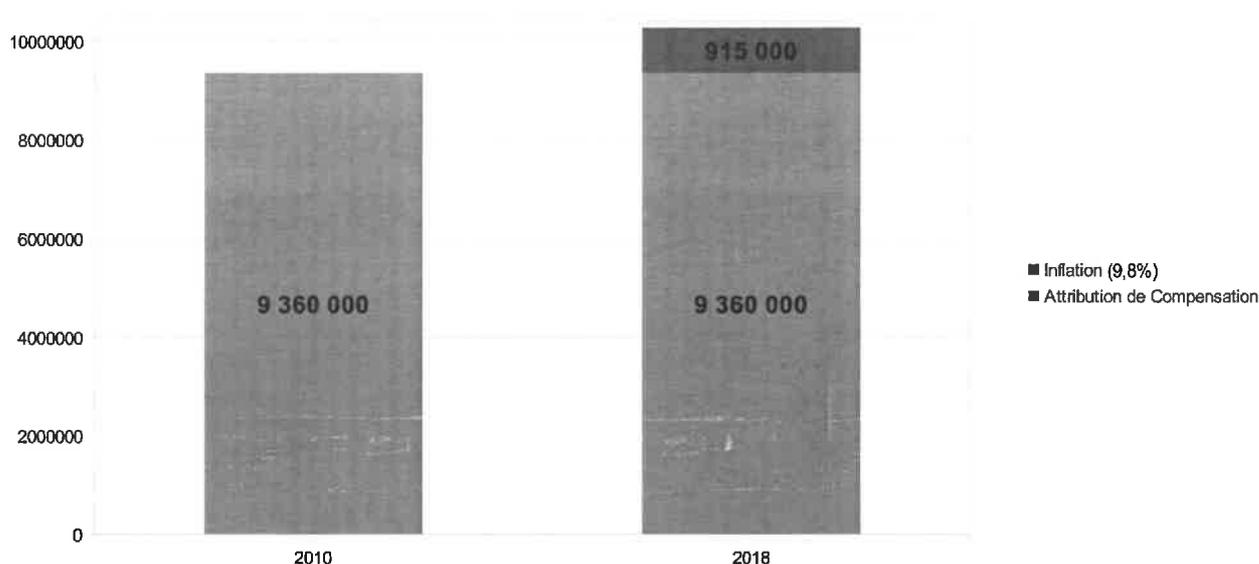
- si la commune cède plus de recettes qu'elles n'en récupère, l'AC sera positive (Tarnos et Saint-Martin)
- si la commune récupère plus de recettes qu'elle n'en cède, l'AC sera négative (les 6 autres communes)

**Commune
de Tarnos**

**EPCI
du Seignanx**



L'Attribution de Compensation est dite "figée" : calculée à l'euro près, elle n'évolue pas....



Pour Tarnos, l'AC a alors été fixée à 9 368 570 €.

Avec l'inflation (9,8% en 9 ans), sa dépréciation est estimée à 915 000 € pour le budget 2019.

1er janvier 2011 : réforme nationale de la taxe professionnelle :

La Taxe Professionnelle est supprimée et remplacée par plusieurs autres taxes :

- **la Contribution Économique Territoriale (CET) elle même composée de**
 - **La Cotisation Foncière Économique basée sur la valeur locative des entreprises (CFE)**
 - **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises basée sur leur chiffre d'affaires (CVAE)**
- **L'Indemnité Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**
- **La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**
- **Enfin, les intercommunalités récupèrent la part départementale de la Taxe d'Habitation (9% dans le Seignanx)**

Les nouvelles taxes sont inférieures à l'ancienne TP.

Là encore, prévaut le principe de "neutralité financière" : l'Etat compense donc à l'euro près cette réforme, sur la base des recettes perçues en 2010, en instituant un Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), dont le montant est, lui aussi, figé.

Au niveau national le contribuable se substitue aux entreprises à hauteur de 6 Miliards.

Pour le Seignanx, ce fonds compense la perte de recettes à hauteur de 3 202 000 €, mais à 3 306 000 € pour les seules entreprises situées sur le territoire tarnosien.

Soit des recettes fiscales issues à 66% du territoire tarnosien et même 75 % en intégrant le FNGIR et la DCRTP

2016	Seignanx	dont issues du territoire tarnosien	%
CVAE	1 517 579	1 214 890	80,1%
CFE	4 405 934	3 642 121	82,7%
IFER	71 278	44 030	61,8%
TASCOM	213 617	171 132	80,1%
TH	2 992 506	1 409 650	47,1%
TFPNB et TAFNB	106 000	20 039	18,9%
TEOM	2 401 008	1 190 463	49,6%
Autres impôts locaux ou assimilés	28 886	0	0%
Total fiscalité "vivante" (qui s'applique aujourd'hui aux contribuables)	11 736 808	7 692 325	65,54%
FNGIR (récupéré réforme 2011)	3 202 911	3 306 091	103,1%
Total Chapitre budgétaire 73 ("impôts et taxes")	14 939 719	10 998 416	73,62%
DCRTP 1997-2002 (transférée TPU 2010)	1 684 118	1 556 760	92,4%
Total général recettes fiscales issues du territoire tarnosien	16 623 837	12 555 176	75,52%

Sources :

- Compte Administratif 2016 de la Communauté de Communes du Seignanx
- Tableau-Affiche 1288 M de la Direction Départementale des Finances Publiques des Landes (DDFIP40)

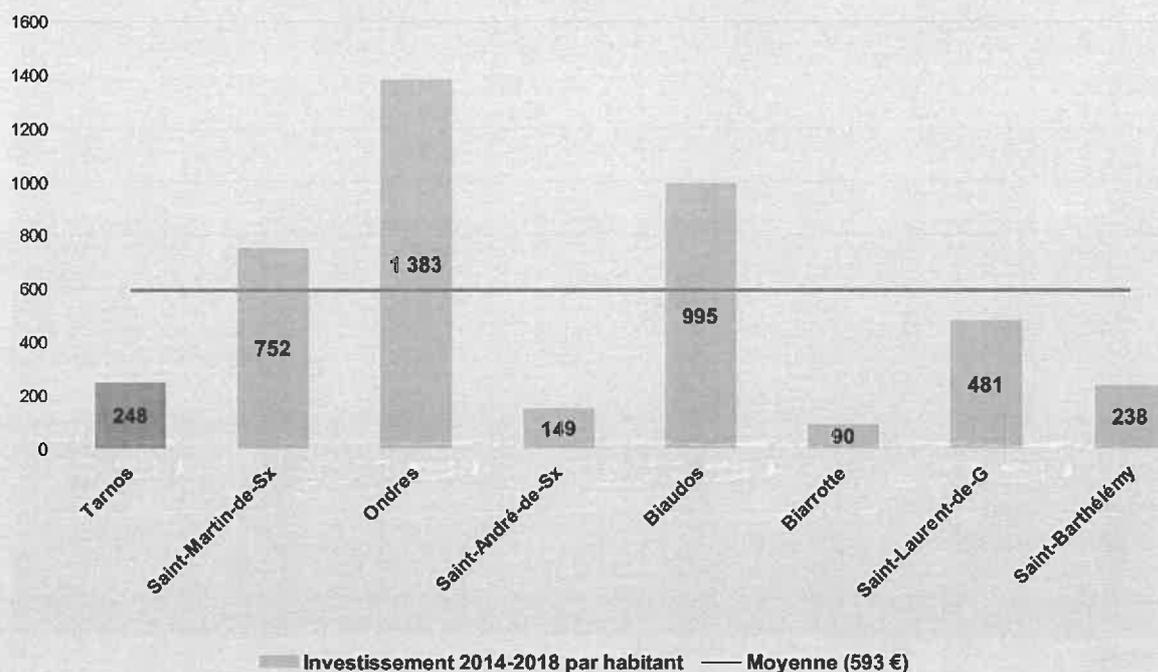
Soit des recettes fiscales issues à 66% du territoire tarnosien et même 75 % en intégrant le FNGIR et la DCRTP

2017	Seignanx	dont issues du territoire tarnosien	%
CVAE	1 415 041	1 044 414	73,8%
CFE	4 643 800	3 755 287	80,9%
IFER	81 819	44 454	54,3%
TASCOM	350 725	311 282	88,8%
TH	2 992 500	1 442 935	48,2%
TFPNB et TAFNB	64 000	20 795	31,2%
TEOM	2 475 586	1 216 469	49,1%
Autres impôts locaux ou assimilés	1 036 479	0	0%
Total fiscalité	13 059 950	7 835 636	60,00%
	<i>Ss le 7318 12 023 471</i>		<i>65,17%</i>
FNGIR (récupéré réforme 2011)	3 202 911	3 306 091	103,1%
Total Chapitre 73 (impôts et taxes)	16 262 861	11 141 727	68,51%
	<i>Ss le 7318 15 226 382</i>		<i>73,17%</i>
DCRTP 1997-2002 (transférée TPU 2010)	1 684 118	1 556 760	92,4%
Total général recettes fiscales issues du territoire tarnosien	17 946 979	12 698 487	70,75 %
	<i>ss le 7318 : 16 910 500</i>		<i>75,09%</i>

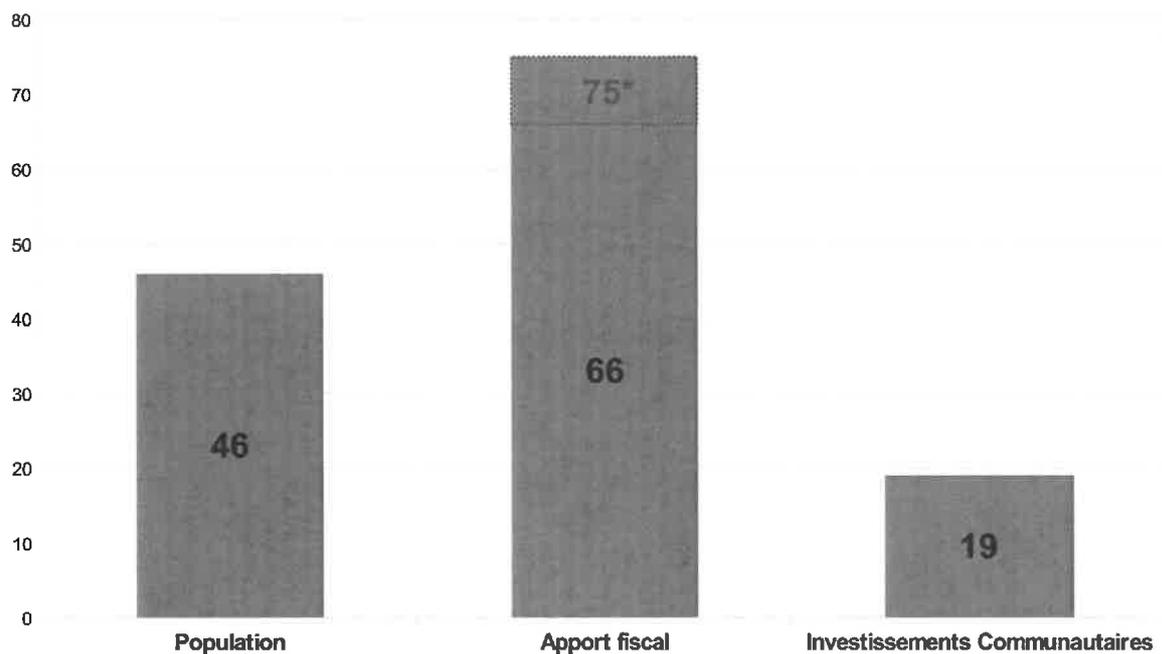
Sources :

- Compte Administratif 2017 de la Communauté de Communes du Seignanx
- Tableau-Affiche 1288 M de la Direction Départementale des Finances Publiques des Landes (DDFIP40)

Les investissements par commune depuis 2014



Une situation inéquitable



Quelques chiffres (en pourcentages) de la place de Tarnos et de son territoire dans le Seignanx

* 66% en ne prenant en compte que la fiscalité "vivante", et 75% en prenant en compte toute la fiscalité, DC RTP et FNGIR compris